



PROGRAMME AFGSU 2

FORMATION



ORGANISATION



QUALITÉ



ENGAGEMENT



BIEN-ÊTRE

1

RÉFÉRENCE

BPM – ADM-104



Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier une urgence vitale.
- Réaliser les gestes d'urgence adaptés seul ou en équipe.
- Utiliser le matériel d'urgence disponible.
- Alerter efficacement le SAMU-Centre 15.
- Participer à la prise en charge des urgences potentielles.
- Intervenir lors d'une situation sanitaire exceptionnelle (SSE).

Public concerné

Professionnels de santé inscrits dans la 4^e partie du Code de la santé publique

Étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut préparant à l'exercice d'une profession de santé.

Prérequis

Appartenir à une profession de santé concernée ou être étudiant dans une filière de santé.

Aucun prérequis technique n'est exigé.

Durée

21 heures réparties sur 3 journées de formation en présentiel.

Effectif

6 à 12 participants



PROGRAMME AFGSU 2

FORMATION



ORGANISATION



QUALITÉ



ENGAGEMENT



BIEN-ÊTRE

2

RÉFÉRENCE

BPM – ADM-104



Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Ateliers pratiques
- Démonstrations
- Simulations
- Études de cas
- Débriefings pédagogiques

La formation est essentiellement basée sur la pratique.

Moyens pédagogiques

- Mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Mannequins connectés d'apprentissage
- Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) de formation
- Matériel de simulation
- Masques de ventilation
- Consommables pédagogiques
- Supports vidéo
- Diaporama
- Livret stagiaire

Programme détaillé

Module 1 – Les urgences vitales (10 h 30)

Protection et alerte

- Protection individuelle et collective
- Alerte au SAMU
- Transmission d'un bilan efficace

Hémorragies

- Compression manuelle
- Pansement compressif
- Garrot
- Prévention du risque infectieux



PROGRAMME AFGSU 2

FORMATION



ORGANISATION



QUALITÉ



ENGAGEMENT



BIEN-ÊTRE

3

RÉFÉRENCE

BPM – ADM-104



Obstruction des voies aériennes

- Obstruction partielle
- Obstruction totale
- Désobstruction adulte, enfant, nourrisson

Victime inconsciente

- Évaluation de la conscience
- Libération des voies aériennes
- Position Latérale de Sécurité

Arrêt cardiaque

- Reconnaissance
- Réanimation cardio-pulmonaire
- Utilisation du DAE
- Travail en équipe

Utilisation du matériel d'urgence

- Chariot d'urgence
- Oxygénothérapie
- Aspiration
- Surveillance des paramètres vitaux
- Maintenance et matériovigilance du matériel.

Module 2 – Les urgences potentielles (7 h)

Les malaises

- Identification des signes de gravité
- Conduite à tenir

Les traumatismes

- Plaies
- Brûlures
- Traumatisme des membres
- Traumatisme rachidien
- Immobilisation
- Relevage et brancardage



L'accouchement inopiné

- Conduite à tenir
- Protection mère/enfant

Hygiène

- Précautions standard
- Mesures barrières
- Équipements de protection individuelle.

Module 3 – Situations Sanitaires Exceptionnelles (3 h 30)

- Les plans ORSAN et ORSEC
- Les situations sanitaires exceptionnelles
- Les risques NRBC-E
- Damage Control
- Afflux massif de victimes
- Protection des soignants
- Principes de prise en charge médico-psychologique.

Modalités d'évaluation

Évaluation continue tout au long de la formation :

- Observation des gestes techniques
- Mises en situation
- Participation active
- Validation des compétences par les formateurs

La présence sur la totalité des 21 heures est obligatoire.

Validation

Une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 est délivrée par le CESU habilité, sous réserve de la validation des compétences et conformément à la convention de partenariat.



PROGRAMME AFGSU 2

FORMATION



ORGANISATION



QUALITÉ



ENGAGEMENT



BIEN-ÊTRE

5

RÉFÉRENCE

BPM – ADM-104



Durée de validité

4 ans.

Une formation de réactualisation de 7 heures est nécessaire avant l'échéance afin de proroger la validité de l'attestation.

Références réglementaires

La formation est dispensée conformément aux textes suivants :

- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU).
- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014.
- Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'AFGSU.
- Arrêté du 24 avril 2012 relatif au fonctionnement des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU).
- Référentiel pédagogique national de l'ANCESU.
- Recommandations scientifiques en vigueur de l'ERC/CFRC pour la réanimation cardio-pulmonaire.